

vons pu recueillir que quelques indications générales sur la séance tenue aujourd'hui dimanche au Grand-Hôtel.

MM. Méline, Perriollet, Arago et plusieurs autres orateurs ont exposé la nécessité de maintenir à tout prix la majorité du 29 novembre. La gauche ne croit pas devoir imiter les trois fractions de la droite qui ont décidé de se fusionner en une réunion unique.

La gauche, tout en maintenant de la façon la plus intime son union avec le centre gauche et avec l'Union républicaine, avait devoir continuer, comme par le passé, à avoir des réunions distinctes. On a parlé en les regrettant des votes d'hier détachés de la majorité du 29, et qui, se portant à droite, ont fait tomber le ministre de l'intérieur.

Ce qui a surtout occupé la réunion de la gauche, c'est la question de renouvellement de l'Assemblée. Faut-il faire ce renouvellement immédiatement, faut-il le faire à une époque prochaine mais encore un peu éloignée, faut-il qu'il soit intégral ou partiel?

Telles sont les différentes faces de la question qui ont toutes été examinées sans que rien n'ait encore été décidé. La gauche est unanime cependant sur la nécessité d'une modification de l'Assemblée actuelle qui, divisée en deux forces égales, ne peut fournir au gouvernement une majorité suffisante.

Ce qui domine dans la réunion de la gauche, c'est le sentiment que les républicains doivent appuyer énergiquement le gouvernement de M. Thiers pour l'aider à maintenir l'ordre et la république, menacés par les factions monarchiques.

RÉUNION DU CENTRE DROIT. Tandis que la gauche se réunissait au Grand-Hôtel — côté gauche du pavillon, — le centre droit se réunissait dans le même bâtiment, côté droit, naturellement.

Il a été décidé que le centre droit resterait uni à la droite, et que la campagne d'opposition entreprise hier continuerait de plus belle.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit en ce moment, pour ces messieurs, ni des intérêts du pays qu'ils agitent inutilement, ni de la présence de l'ennemi qui est encore sur le sol français. Il s'agit de renverser un gouvernement qui leur refuse des portefeuilles.

Le patriotisme de la droite se mesure au mètre de maroquin. Sur la proposition d'un membre qui désirait qu'une réunion des 336 députés ait lieu, et qu'ils se fissent en un seul groupe, il a été décidé que chaque groupe resterait dans sa situation respective, afin de laisser la porte ouverte à tous ceux qui voudraient se rallier à eux.

En un mot, la droite a décidé de déclarer la guerre au gouvernement. A celui-ci de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du pays et sauvegarder la république.

Un de nos amis de l'Assemblée nous entretient des bruits qui courent à Versailles, bruits graves, et qui ne nous paraissent pas traduire exactement la situation. A la suite du vote d'avant-hier, le gouvernement ne se sentirait pas en état de gouverner, le ministère serait en dislocation et M. Thiers lui-même songerait à se retirer. Nous mentionnons ces bruits, parce qu'ils existent, mais nous nous empresseons d'ajouter que la situation ne les comporte pas et que rien ne les confirme.

Une dépêche que nous recevons à l'instant confirme nos impressions et déclare ces bruits dénués de fondement.

Le Moniteur publie la lettre suivante que M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait écrite aux conseillers municipaux de Nantes et en réponse à leur adresse.

Nous nous demandons si c'est une mauvaise plaisanterie.

Paris, le 27 novembre 1872.

Messieurs, M. le président me charge de vous remercier des éloges dont vous le comblez, quoiqu'il y ajoute peu de foi, sachant que vous êtes, du moins en majorité, dévoués à une autre République que la sienne.

En même temps, il veut que signale à votre patriotisme l'illégalité de votre démarche.

Il n'est jamais permis, même à des fonctionnaires élus, de violer la loi; et vous avez oublié qu'il vous est interdit de rédiger des adresses politiques. Cela est un mauvais exemple; d'autant plus que, vous imitant, vos administrés pourraient se croire, un jour, autorisés à des écarts regrettables, contre lesquels vous n'auriez pas le droit de protester, même après en avoir contracté, devant vos concitoyens, l'impérieux devoir.

Dans ce sentiment, je me trouve obligé de vous retourner l'adresse que vous avez eu le tort de signer, et j'y joins, etc.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

CRUES ET INONDATIONS La crue de la Seine n'est pas encore arrivée à son maximum.

La Seine continue à avancer sur la chaussée du quai de Bercy, qui est cependant encore praticable aux voitures; la chaussée est recouverte par les eaux sur trois mètres de largeur.

Quoique les eaux ne s'élèvent que de cinq centimètres par jour, certains quartiers sont menacés d'une inondation contre laquelle les habitants se prémissent déjà sur les conseils de l'autorité.

Les eaux gagnent les caves de plusieurs maisons des quais de Montebello et des Tournelles, et y ont causé des dégâts par leur apparition intempestive.

Le toit de la Samaritaine est au niveau des parapets du Pont-Neuf.

Environ 300 personnes rassemblées sur le quai de l'Hôtel-de-Ville regardaient hier matin un bateau mouche, qui venait enlever la baraque servant de bureau au ponton, que le courant avait emporté pendant la nuit.

La crue de la Seine a eu pour conséquence d'augmenter le nombre des « clients » de la Morgue. Des cadavres, après avoir séjourné des mois entiers à une certaine profondeur, ont été remués et soulevés par le mouvement du fleuve. Dans les journées de mardi, mercredi, jeudi et vendredi, quinze corps de noyés, dont la mort remontait à deux mois au moins et dix mois au plus, ont été apportés à l'établissement sinistre de la pointe de la Cité, pour être soumis à l'expertise des médecins légistes.

Les affluents de la Seine inspirent aussi des inquiétudes. Aussi, à Vitry-le-Français la Marne était prête à rentrer dans son lit, ne marquant plus qu'une hauteur de 2 m. 80 c., lorsqu'une nouvelle crue s'y est fait sentir, ainsi que sur la Saulx.

Quant aux petites rivières de Surlin et du Morin, elles ont tellement gonflé qu'elles suffisaient aujourd'hui pour faire monter les eaux à Lagny jusqu'à 5 m. 06 c. sans cesser de croître encore.

Ea qui concerne l'Yonne, elle était presque navigable dès le 28 novembre à Joigny; ses tributaires du Nivernais, la Cure et le Serein, et de la Bourgogne, l'Armançon et la Brenne, étaient en pleine décroissance. Mal-

heureusement il pleuvait sans cesse et partout; aussi peut-on craindre une durée prolongée de ce grand courant qui roule au milieu de Paris.

En dehors de toutes atteintes pour Paris, les crues de l'Oise et surtout de l'Aisne ont été à deux fois très-fortes et presque menaçantes; mais dans l'Aisne la pluie avait eu pour auxiliaire la fonte des neiges hautes des Ardennes, et cette alliance de deux éléments offre toujours plus de dangers. Rien n'annonce pourtant que de graves accidents se soient produits; on espère même une baisse qui s'annonce; il faut néanmoins souhaiter quelque temps de sec et de gelée, pour l'écoulement des eaux et la destruction des insectes que l'humidité engendre et nourrit.

Sans présager une inondation fort rare dans le bassin de la Seine, et toujours beaucoup moins dangereuse que dans les bassins de la Loire et du Rhône, nous pouvons redouter, si le temps ne se remet pas un peu, un de ces hivers poudrés qui compromettent à la longue les moissons et les vendanges, qui portent un préjudice immédiat aux cultures riveraines, et qui occasionnent sur les ports des dépenses de précautions toujours coûteuses à la marchandise.

MM. de Goulard, Teisserenc de Bort et Jules Simon ont voté samedi en faveur de M. Victor Lefranc. M. Thiers et les autres ministres se sont abstenus.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a voté pour M. Victor Lefranc.

Avant-hier soir, la majorité de la commission Kerdrel, composée de MM. E. Arago, Albert Grévy, Martel, Ricard et Gauthier de Rumilly, a diné à la présidence. M. de Malleville assistait à ce repas.

M. Pouyer-Quertier a voté vendredi contre le gouvernement.

Le 4^e bureau de la Chambre a terminé hier l'examen du dossier de l'élection de M. Martin, député du Morbihan. Il a conclu à la validation, parce que les faits allégués dans les protestations n'ont pu être prouvés.

D'après la Liberté, dans la commission nommée pour examiner la demande de poursuite qui a été faite contre M. Carré-Kérourat, en raison du duel qui a eu pour issue la mort de M. Appleton, quatorze députés sur quinze sont opposés à cette demande.

Les raisons données sont: 1^o que les lois sur le duel sont à peu près tombées en désuétude; 2^o que d'autres députés, par exemple M. Ordinaire, compromis dans des duels comme combattants ou comme témoins, n'ont pas été poursuivis.

M. Rouher a été entendu par la commission des pétitions au sujet de la lettre écrite à M. Grévy par le prince Napoléon.

La commission entendra lundi M. Léon Renault et M. le chef de cabinet Patinot, qui fut chargé de l'exécution de l'ordre ministériel.

Le Rappel dit que le centre gauche ne déposera sa proposition de réformes constitutionnelles qu'après la nomination de la commission instituée par le vote de vendredi. Il demandera le renvoi de sa proposition à cette commission.

Il est question, dit le Français, de constituer une grande réunion parlementaire comprenant les trois cent trente-cinq députés qui ont voté, vendredi, contre l'amendement de M. Dufaure.

Selon le Rappel, M. Adrien de Kerdrel avait affirmé devant la commission nommée pour l'examen de sa proposition que le cri de « Vive le roi » était aussi légitime en l'état actuel des choses que celui de « Vive la république ».

M. de Kerdrel a écrit hier, à ce journal pour démentir le langage qu'il lui prêtait.

M. de Kerdrel rectifie ainsi ce qu'il a dit: « La république est le gouvernement légal de la France, elle n'en est pas le gouvernement définitif. Il n'est pas permis de crier: Vive le roi! dans la rue; il est permis de soutenir dans un journal ou à la tribune que la monarchie serait préférable à la république ».

Le Corsaire dit que trois députés de la Seine, MM. de Pléac, Lefebvre et Jean Brunel, ayant voté contre la République, une adresse se signe parmi les électeurs parisiens pour demander leur démission.

Cette adresse serait déjà couverte de plus de 20 mille signatures.

La commission des finances du conseil municipal de Paris a déposé, dans la séance d'hier, son rapport sur le projet d'emprunt de M. le préfet de la Seine.

Ce rapport conclut à l'emprunt, soit par souscription publique, soit par voie d'adjudication, d'une somme de 90 millions.

L'Académie des Beaux-Arts a arrêté hier la liste des trois candidats à présenter pour les fonctions de directeur de l'école de Rome. M. Le Npveu a été porté en premier rang par une grande majorité. Viennent ensuite M. Jouffroy, sculpteur, et M. Viollet-le-Duc, graveur. M. Meissonnier, qui était également candidat, n'a jamais pu obtenir plus de huit voix sur quarante votants. Il n'est donc pas douteux que l'administration portera son choix sur M. Le Npveu.

Les prédications de l'Avant ont commencé hier dans les églises de Paris.

M. Ambroise-Firmin Didot a été nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Ambroise-Firmin Didot est le chef, avec son frère Hyacinthe, de cette grande maison honorée par toutes les illustrations qui peuvent se rattacher au noble art de l'imprimerie.

Graveur et fondeur des plus habiles, typographe émérite, bibliophile passionné, curieux plein de flair, M. Ambroise-Firmin Didot ne s'est pas borné à donner à son industrie l'impulsion qui l'a placée à la tête de tous les progrès. C'est encore comme les Estienne, ses illustres devanciers, un helléniste de premier ordre.

Membre de la chambre de commerce, membre du conseil municipal de Paris, rapporteur des travaux de sa classe à toutes les expositions, commandeur de la Légion d'honneur, le spirituel et inépuisable octogénaire voit ces palmes académiques, bien méritées, couronner dignement sa carrière.

Depuis quelque temps, des battues hebdomadaires ont lieu au bois de Boulogne de huit heures à midi, dans le but de détruire les lapins qui ont profité du siège de Paris pour y multiplier d'une manière inquiétante. Presque toutes les jeunes tailles étaient ravagées. Mercredi dernier, treize tireurs ont tué cent qua-

rante de ces rongeurs.

D'un relevé qui date du 15 du mois passé, il résulte que l'on doit déjà à l'œuvre dite du Sou des Chaumières la reconstruction de cinq cent soixante-huit habitations de campagne incendiées pendant la guerre.

Le procès en diffamation intenté par le préfet de l'Hérault, M. Dauzon, contre l'Union méridionale, l'un des journaux qui avaient mis en circulation le récit calomnieux que nos lecteurs connaissent, a été porté à l'audience de vendredi (chambre correctionnelle).

M. Désarnaud, avocat de l'Union, a déclaré faire défaut, n'ayant pas les renseignements nécessaires pour plaider sur l'heure.

Le tribunal, jugeant par défaut, a condamné le rédacteur en chef gérant de l'Union à 1,000 fr. d'amende et 5,000 fr. de dommages envers la partie civile.

M. Cluson, imprimeur, a été condamné à 300 fr. d'amende.

Le tribunal a ordonné, en outre, l'insertion in extenso du jugement dans tous les journaux politiques de Toulouse et de Montpellier.

La première pierre de la nouvelle école française d'Athènes a été posée mercredi. Il n'y a pas eu de cérémonie publique. Seuls les Français avaient été invités. M. Jules Ferry a prononcé les paroles suivantes:

« Au nom de la République; je pose sur ce sol, offert par la Grèce comme un gage de l'amitié qui unit les deux nations, la première pierre de l'école française d'Athènes. Jusque ici l'école n'était pas chez elle, à partir de ce jour la France lui donne un établissement définitif. Ainsi de notre République, elle sera, croyez-le bien, messieurs, elle sera définitive ».

On annonce la très-prochaine arrivée à Paris de M. Hautier, le vélocipédiste suisse qui vient d'imaginer, dit-on, un nouveau vélocipède sur lequel peuvent s'installer quatre personnes sans que la locomotion en soit plus pénible pour le cavalier-moteur. Pour la vitesse, il délire les plus rapides vélocipédistes à selle unique.

A en croire le Moniteur, l'assassin de Cantelau ne serait pas encore entre les mains de la justice.

Alexandre Chenut, l'homme qu'on avait arrêté, aurait manifestement prouvé son alibi.

La chambre des pairs du Portugal, constituée en cour de justice, a confirmé la prévention contre le marquis d'Angeja pour le fait de conspiration contre le roi et contre les institutions.

La prévention de crime de trahison contre l'indépendance de la patrie n'a pas été ratifiée par la cour, parce que le crime ne se trouve pas indiqué dans le Code pénal.

Le roi Amédée d'Espagne a, paraît-il, commencé à quitter le lit. On dit que la convalescence sera longue, la maladie l'ayant affaibli beaucoup.

Le prince héritier d'Allemagne, malgré certains troubles qui persistent encore dans les fonctions digestives, est également en bonne voie de guérison.

On annonce de Berlin, 30 novembre soir, que la conférence, réunie à l'effet de délibérer sur la question sociale, a été close hier, après avoir tenu plusieurs séances au cours de cette semaine.

Au commencement de cette année on avait ouvert une souscription en Allemagne pour élever une statue au général de Moltke.

La souscription vient d'être close. Elle s'élève à la somme de six mille cent quarante et un francs cinquante centimes.

Quel enthousiasme! 6,541 fr. 50 c. recueillis en neuf mois.

C'est le général de Moltke lui-même qui vient de prier, par lettre, de cesser la plaisanterie.

A Londres, la paix est faite entre l'autorité et les policemen-grévistes.

On a exigé d'eux la déclaration qu'en se maintenant ils n'avaient pas eu l'intention de porter atteinte à la discipline, moyennant quoi on les a réintégrés, en les faisant passer, pour toute punition, à une classe inférieure. Ils peuvent se dire, pour leur consolation, qu'ils ont été pendant une quinzaine, les héros du jour. Les membres de la meilleure aristocratie sont intervenus très-activement dans les pourparlers qui ont amené la réconciliation.

Les voleurs seuls ne paraissent pas la satisfaction générale que a accueilli la fin de ce conflit.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 novembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A 2 heures 3/4, la séance est ouverte.

M. Mestreau. — Hier, en parlant dans son discours de « César de rencontre », M. Ernoul avait agité de décembre 1851. Ces derniers mots « de décembre 1851 » ont été omis dans le Journal officiel. Pourquoi? Nous avons parfaitement entendu ces expressions. (Bruit, agitation.)

M. Haenelens dit quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. le président. — Je n'ai pas à rechercher ce qu'il y a d'exact ou d'inexact dans la réclamation qui vient d'être portée à cette tribune. Il a été admis de tout temps que les orateurs ont le droit de revoir leurs discours pour en compléter l'expression ou pour la modifier. Quel est celui parmi ceux qui réclament qui n'a pas usé de ce droit. Il s'agit d'un droit positif. La réclamation de M. Mestreau est complètement injuste. (Très-bien à droite, bruit à gauche.)

Il s'agit d'un droit constant qui appartient à chacun de nos collègues.

M. Jean Brunet réclame pour l'insertion de son nom parmi les abstentions. Il a voté contre l'amendement Dufaure.

M. Destremx fait une observation contraire. Il est porté comme s'étant abstenus, il a voté pour l'amendement.

M. Baragnon s'étonne que des personnes absentes par congé aient voté hier. Il y en a six; notamment qui ont voté pour l'amendement gouvernemental et qui sont éloignées de l'Assemblée; on peut voter par la main d'un ami, d'un voisin, mais à condition qu'on ne soit pas éloigné depuis longtemps et qu'on ne puisse réellement assister au vote. Mais on ne saurait voter sans mandat positif. (Longue agitation.)

Parmi ces noms, sont cités ceux de M. de Malleville et Mallevergne. Le vote aurait pu être changé. (Bruit.)

M. Duvergier de Hauranne cite un certain nombre de membres de la droite absents qui ont voté. Quelques-uns de ces membres, d'après diverses interruptions, étaient réellement présents. Mais d'autres étaient positivement absents. (Nouvelle et longue agitation.)

M. Baragnon ajoute quelques mots pour maintenir ses observations.

M. Batié. — Je demande à l'Assemblée de reprendre son ordre du jour. Les différences ne changeront pas le vote. Le débat d'hier a dit assez à la France quelle était la portée du vote.

M. Destremx. — Vous n'avez pas à le juger. (Agitation.)

M. le président. — Vous n'avez pas à faire des appréciations qui ne sauraient trouver leur place dans une réclamation sur le procès-verbal. (Très-bien! très-bien à gauche.)

M. Batié. — J'ai dit que nous n'avons pas besoin de toutes ces réclamations. Le gouvernement se bien et quand il peut trouver la majorité. (Bruit.)

M. Casimir Périer. — Je ne veux m'engager ou rien dans le débat, mais je dirai qu'il a été engagé par un mot que je déclare regrettable et imprudent. Nous pouvons être divisés sur des questions de conduite ou de politique, mais nous ne pouvons pas permettre, je ne puis permettre, pour ma part, qu'on divise l'Assemblée en conservateurs et en non-conservateurs. (Applaudissements à gauche.)

Que M. Batié me permette de le lui dire. Parmi ceux avec qui j'ai voté hier il y a des conservateurs de date plus ancienne que lui. (Vifs applaudissements réitérés trois fois à gauche.)

M. le président. — Je déplore que l'on vote pour les absents par congé ou autrement. C'est un abus qui doit cesser et je fais à cet égard appel à la bonne foi, à la droiture des membres de l'Assemblée. Cette manière d'agir est contraire à la liberté, à la vérité et fertile en abus. (Très-bien!)

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Prax-Paris sur les adresses des municipalités à M. le président de la République.

M. Prax-Paris trouve que les adresses ont dépassé le cercle de la loi. Pendant la Commune (Et sous l'Empire?) il y a eu des adresses envoyées à l'Assemblée pour demander l'amnistie en faveur de ceux qui étaient rendus coupables de la lutte. (Mouvements divers.)

Une voix. — L'Assemblée n'en a jamais été saisie d'une manière officielle.

M. Prax-Paris. — Ces adresses sont-elles conformes à la loi et à notre organisation actuelle?

Que les groupes de citoyens adressent des pétitions, M. Prax-Paris ne s'y oppose pas. Mais que des municipalités, des tribunaux de commerce, des chambres de commerce aient signé des adresses, quelque inépuisables qu'elles soient, la Chambre doit les rejeter.

Si on lui faudrait au moins que ces adresses ne soient pas obligatoires et qu'elles soient gratuites. (On rit.)

M. Prax-Paris examine surtout les adresses provenant des conseils municipaux hors session ou dans les sessions elles-mêmes. Ce n'est pas le plus grand nombre qui ont pris cette précaution.

En fait, la loi de mai 1855 défend les adresses politiques aux conseils municipaux. Or, ces adresses sont politiques et quelques-unes même sont dissolutionnistes. Mais on ne saurait d'ailleurs matérialiser la loi et en faire une question de local. Si l'on veut la conciliation, il faut rentrer dans le respect scrupuleux de la loi.

Le conseil conservateur a plus besoin que personne du respect de la loi, de la loi surtout de l'Assemblée souveraine que les adresses méconnaissent.

M. Prax-Paris ne méconnaît pas que l'on pourra s'échapper par la question de forme, si au fond les adresses sont vraiment illégales. Il y a bien des choses à dire à cet égard cependant.

Le conseil de Mirecourt remercie le président de la République de sa politique et de ses paroles aussi sages qu'éloquentes. (Très-bien! très-bien à gauche.)

Le gouvernement a déclaré lui-même le caractère des adresses.

M. le secrétaire général de la présidence a répondu à une adresse venue de Montpellier. Montpellier est une ville importante. (On rit.) M. le secrétaire général de la présidence a répondu, dans le 21^e numéro de la situation, à l'adresse de Versailles le 21 novembre, en disant que M. le président de la République avait reçu l'adresse du conseil municipal de Montpellier et qu'il était très-sensible. (On rit à gauche.)

On a dit que c'était là des banalités. Quand on parle au nom du président de la République, il ne saurait y avoir des banalités. (Très-bien, très-bien à gauche.)

M. Prax-Paris trouve encore que les expressions de M. le président de la République, dans son message et parlant d'un appel à la liberté vraie du pays, étaient une approbation des adresses dont l'orateur se plaint.

On est allé, prétend l'orateur, jusqu'à parler d'une conspiration de la droite à la tête de laquelle auraient été les généraux Mac-Mahon, Changarnier et Ladmirault. (Bruit.)

Une voix à gauche. — Que faites-vous sous l'Empire. (Nouveaux bruits.)

M. Prax-Paris. — Je répondrai à l'interpellation que M. le président de la République a qualifié ceux qui défendaient un jour ce qu'ils avaient combattu dans l'opposition. (Bruit lointain.)

L'orateur rappelle qu'il est dernièrement les doctrines soutenues par la République française, le Moniteur officiel, d'un parti. M. Prax-Paris respice tous les partis. Mais toujours est-il que la République française ne repousse pas les municipalités comme étant en opposition par les adresses avec M. Batié et les autres membres de la droite qui ne conviennent que des portefeuilles.

C'est là une manière aussi habile que perfide et redoutable. C'est la forme communiste que l'on oppose à la république conservatrice. (Mouvements divers.)

M. Thiers est à la recherche d'une terre jusque-là assez mal connue. Il écrit à l'orateur, l'invite le président de la République à venir les passer qu'il a pris à son bord. Dieu veuille qu'il ne soit pas obligé de les jeter à la mer. A l'Assemblée appartient la garde de l'ordre moral.

L'orateur espère que l'Assemblée ne failira pas sa mission. Il vise la responsabilité ministérielle de M. Victor Lefranc. Avec le pacte de Bordeaux, le mandat étant donné, il était tourné d'une part vers la paix, et de l'autre il devait se tourner vers l'ordre et pour cela il devait choisir ses instruments. A cet égard, il y a eu une grande faute commise par le président de la République. Le président parlait d'impartialité. Le gouvernement a-t-il été impartial devant les partis et devant la presse. Vous avez traité tous les partis à l'égal. (Bruit.)

M. Victor Lefranc. (Agitation.)

Je ne retiens du discours que ce qui touche au ministre de l'intérieur, quoique je suis persuadé que l'on vise plus haut. Je dirai immédiatement que j'accepte toute la responsabilité de mes actes et je serai revenu, sur les bords des députés, ce que j'étais auparavant. (Très-bien!) Tel j'étais hier, tel je serai demain, et il y a bien des personnes qui ne seraient pas en dire autant. (Très-bien! très-bien à gauche.)

Il fut un temps où l'on acclamait les délégués des conseils municipaux au chef de l'Etat. Aucune délibération n'a été insérée au Journal officiel. (Agitation.)

Toute délibération politique a été annulée ou sera; on fait un travail en ce moment sur les délibérations illégales et toute délibération en dehors de la loi sera annulée. (Très-bien! très-bien!)

On parle d'un mouvement commun au rappel des souvenirs terribles. Le président de la République, pas plus que le ministre de l'intérieur et le gouvernement n'a encouragé ni toléré le mouvement. (Bruit.)

Vous n'avez pas de mérite à interrompre, je ne vous entends même pas. (Rire approbatif.)

M. le président. — Veuillez ne pas causer inutilement. (Rire général.)

N'empêchez pas au moins la liberté du silence. (Nouveaux rires.)

M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur. — Aussitôt que l'écho de ce mouvement est arrivé jusqu'à nous, nous avons pris des mesures contre lui. Toutes les conventions interdisent au gouvernement de se mêler à cette agitation et même de s'opposer à tout ce qui serait une attaque contre l'autorité de l'Assemblée et de ses lois.

M. le ministre rappelle une circulaire insérée au Journal officiel.

Nos dépêches, ajoute-t-il, ont été comprises comme elles ont l'habitude de l'être.

M. de la Rochejacquetin. — Je demande la parole.

M. le ministre de l'intérieur. — Non seulement nous nous sommes élevés contre toute adresse illégale, mais nous avons demandé de persévérer les administrés qu'ils ne devaient rien faire qui eût le moindre caractère d'offense contre l'Assemblée, contre la liberté de ses délibérations qui causait la moindre agitation.

frapper des actes en dehors des municipalités. Je ne saurais pas l'orateur, continue le ministre, sur la question du devoir. L'orateur qui m'a précédé pourrait regretter la comparaison qu'il pourrait faire entre sa conscience et elle-même.

Celui qui a trahi ses devoirs n'est pas celui qui est à cette tribune, et quand on parle de coup d'Etat, on ne peut pas oublier qu'il y a des hommes qui ne connaissent les coups d'Etat que pour les avoir subis, tandis qu'il en est d'autres qui les connaissent pour les avoir servis. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Prax-Paris. — Je n'ai point mis M. V. Lefranc en cause personnellement, mais seulement comme faisant partie d'un système politique. J'ai dit que ce système avait traité tous les partis, hormis la république. Quant à la conscience, la mienne n'a rien à envier à la vôtre. (Très-bien à droite. — Agitation.)

M. Raoul Duval. — Je demande le silence à la nouvelle majorité. J'ai toujours eu l'habitude de ne jamais interrompre. Je veux rappeler les citoyens à la pratique des lois. Traisons de côté la question de forme des adresses en session ou hors session. (Ah! ah!)

Non descendons pas au rôle des discussions du peuple lyonnais qui ergotent sur la forme et laissent impuissants le corps électoral.

Celui qui sait que j'ai jamais violé la loi se lève! (Bravo à droite.)

La loi doit être respectée. Voilà comment on peut être conservateur. (Bruit à gauche.)

Vous le savez! Eh bien! vous ne le prouvez guère dans la pratique. (Approbation réitérée à droite.)

Le vrai parti conservateur est celui qui respecte les lois même quand elles lui déplaisent. Eh bien! il y a un homme qui me disait hier:

« C'est nous qui avons fait les adresses? »

M. Wilson. — Je demande la parole.

M. Raoul Duval. — L'honorable M. Wilson s'avoue lui-même l'auteur de ces paroles.

M. le président réclame le silence d'un côté de l'Assemblée comme de l'autre.

M. Raoul Duval déclare que l'on doit respecter les lois et, à ses yeux, M. le ministre de l'intérieur n'a pas fait tout son devoir. Il aurait dû, aux termes de la loi, suspendre le premier conseil municipal qui s'est mis en dehors de la loi en votant une adresse politique. La majorité va jusqu'à l'extrême gauche qui veut la république radicale et les états de services conservateurs de cette minorité sont de bien fraîche date pour rassurer le pays. (Bruit à gauche.)

La tactique nouvelle de l'infanterie allemande.

Au mois de juillet de cette année, un décret de l'empereur d'Allemagne a prescrit l'emploi d'une tactique nouvelle pour les combats en rase campagne.

D'après les renseignements intéressants que nous croyons devoir résumer, le nouveau règlement, une compagnie d'infanterie, combattant en plaine, doit se former comme il suit :

En avant, le tiers de la compagnie, — le premier zug (la première file), pour prendre l'expression technique, — dispersé en tirailleur par derrière, comme soutien, à une distance de cent cinquante à deux cents pas, un second tiers, également disséminé et destiné à reformer, en cas de besoin, la première ligne d'attaillieurs et à se confondre avec elle ; derrière cette seconde ligne, à une égale distance, le reste de la compagnie morcelé en plusieurs rangées ou en sections.

De même, un bataillon combattant en plaine, aurait en avant deux de ses compagnies, disposées comme nous venons de le dire, tandis que les deux autres compagnies se tiendraient par derrière, à une distance d'environ trois cents pas, en — colonnes de compagnie, — séparées l'une de l'autre et prêtes à soutenir les deux premières.

On appliquerait une tactique analogue à un régiment, et, dans des masses encore plus considérables, par exemple dans une brigade, les régiments placés par derrière ne seraient plus rangés comme jusqu'ici en « colonnes de bataillon » ou en « lignes de bataillon », mais en « colonnes de compagnie » ou en « lignes de compagnie », soit qu'ils se tiennent l'arme au pied, soit qu'ils avancent.

L'écrivain de la Gazette de Cologne, — que nous croyons être M. de Wickede, bien connu comme correspondant de ce journal dans la dernière guerre, dit que dans les mois d'août et de septembre il a eu l'occasion d'assister à des manœuvres où la nouvelle tactique était appliquée, et il en a rapporté l'exacte description, qu'on se propose, qui est de réduire autant que possible les pertes d'un corps d'infanterie exposé au feu de l'ennemi. En effet, les projectiles ennemis s'ont plus pour objectif des masses compactes ; les soldats sont dispersés dans la plaine et les chances d'être atteint sont pour chacun de beaucoup diminuées.

C'est à cet égard, tout le monde en haut lieu, est d'accord. Mais, d'après l'écrivain dont nous faisons connaître le travail, la tactique qui vient d'être inaugurée, présente, comme toutes les choses humaines, certains inconvénients.

Des hommes du métier se demandent si maintenant le capitaine a encore suffisamment ses hommes « dans sa main ». La campagne d'Autriche et celle de France ont montré quelle l'importance de la compagnie comme unité tactique se trouve brisée, puisque ses trois fractions (zugs) sont à une distance de trois à quatre cents pas les unes des autres. On dirait que le capitaine (en Allemagne) est à cheval, et peut se porter rapidement là où sa présence est nécessaire ; mais, dans bien des circonstances, des ordres supérieurs ou même tierce tierce du combat l'obligent à mettre pied à terre. Dans ces cas-là, il ne peut guère compter sur la puissance de sa voix pour donner des ordres, ni sur la rapidité de sa marche pour les aller porter ; la direction du combat passera donc aux chefs des trois fractions de la compagnie. Encore ceux-ci auront-ils à lutter contre des difficultés, surtout quand les deux premières fractions, dispersées en tirailleurs, ne seront plus séparées, mais se seront réunies et confondues. En définitive, la création du combat se trouve entre les mains de chefs moins intelligents, ceux qui commandent les divers petits groupes.

C'est là, dit le rédacteur militaire de la Gazette de Cologne, des points de vue qui certainement ont été rédigés au sujet des manœuvres, et, sans aucun doute, l'on n'adoptera définitivement le nouveau système qu'après qu'il aura été examiné dans tous les sens, et que le pour et le contre auront été suffisamment pesés.

QUESTION CUBAINE. Les dépêches de Washington disent qu'une nouvelle expédition filibustière contre Cuba est organisée par le général Ryan, qui aurait fourni lui-même, confidentiellement, les détails reproduits ci-après :

Le général Ryan a reçu l'assurance, de la part des patriotes cubains, que moins d'une semaine après son débarquement il aura 10,000 hommes sous ses ordres ; et s'il peut se maintenir quelque temps avec ce noyau sur un point quelconque de l'île, il se trouvera bientôt la tête d'un corps d'insurgés assez considérable pour pouvoir défer toutes les forces que le capitaine général aura à lui opposer. Dans l'opinion des Cubains, c'est maintenant ou jamais qu'il faut frapper un coup décisif. Dans cette vue, Ryan aurait obtenu, dans la seule ville de Washington, 186,000 dollars de souscriptions, dont 25,000 dollars promis par le ministre résident d'une puissance étrangère. Il est vrai que l'organisateur de l'expédition est sans caution de 275,000 dollars, mais il ne se laissera nullement arrêter par cette considération.

LA QUESTION DES TRANSPORTS

Lorsque, après la guerre, le ravitaillement de Paris produisit un encombrement dans les gares, des arrêtés spéciaux furent accordés aux compagnies des chemins de fer pour leur permettre de faire passer les marchandises en gare qu'un délai de vingt-quatre heures, au-delà duquel ces marchandises seraient frappées d'un droit de magasinage exorbitant.

Les plaintes des négociants ont été formulées dernièrement, devant le préfet de la Seine. M. Léon Say n'a pas cru devoir intervenir, les gares, suivant lui, étant encore encombrées.

Après s'être inutilement adressé au ministre du commerce et au préfet de la Seine, la chambre syndicale des transports a remis à la commission parlementaire pour l'amélioration du service des chemins de fer une intéressante note de laquelle nous extrayons le passage suivant :

« Le délai de vingt-quatre heures, actuellement accordé pour l'enlèvement des marchandises en gare, est insuffisant, attendu que quatre-vingt-dix avis (d'arrivages) sur cent, sont mis à la poste à la septième levée du jour et ne parviennent au commerce que le lendemain vers 8 heures 1/2 du matin. Un délai étant nécessaire pour aller reconnaître les marchandises en gare, la pratique démontre qu'il ne reste que six à sept heures pour procéder à l'enlèvement des marchandises. Le retour au délai minimum de quarante-huit heures est indispensable. »

Ce n'est pas l'avis de la chambre syndicale du transport que l'encombrement des gares ait pour cause, même en partie, l'entropissement des marchandises arrivant à destination en gare. Les compagnies de chemins de fer veulent s'approprier le service du camionnage et camionner aux meilleures conditions pour se réserver un plus grand bénéfice, les compagnies, disons-nous, laissent volontairement accumuler sur quai les marchandises qu'elles doivent camionner. Pendant l'automne et pendant l'hiver, le service des gares proprement dit utilisant tout le personnel, l'encombrement se produit.

Cela est si vrai, qu'un grand nombre de marchandises arrivant en gare quatre et cinq jours avant les délais réglementaires de livraison, les compagnies de chemins de fer laissent ces marchandises sur quai pour procéder en grand, plus tard, à leur enlèvement.

Pour augmenter encore leur élément de camionnage, les compagnies prennent trois et quatre jours de délai pour la livraison des marchandises à domicile.

Le camionnage privé, au contraire, procède à l'enlèvement sans retard, puisque passé le délai prévu, si court, il subit des frais de magasinage exorbitants.

Le commerce sent si bien l'intérêt qu'il a à confier le camionnage des marchandises à l'industrie privée, que malgré toutes les vexations des chemins de fer, malgré les efforts de leurs administrateurs, malgré la concurrence déloyale faite aux camionneurs, ceux-ci n'ont encore perdu que le tiers du camionnage général. Les commerçants savent à quelles dures lois ils seraient assujettis si les chemins de fer parvenaient à s'approprier le monopole du camionnage par la ruine des 800 camionneurs privés qui existent dans Paris.

Cela est si vrai, qu'un grand nombre de marchandises arrivant en gare quatre et cinq jours avant les délais réglementaires de livraison, les compagnies de chemins de fer laissent ces marchandises sur quai pour procéder en grand, plus tard, à leur enlèvement.

Pour augmenter encore leur élément de camionnage, les compagnies prennent trois et quatre jours de délai pour la livraison des marchandises à domicile.

Le camionnage privé, au contraire, procède à l'enlèvement sans retard, puisque passé le délai prévu, si court, il subit des frais de magasinage exorbitants.

Le commerce sent si bien l'intérêt qu'il a à confier le camionnage des marchandises à l'industrie privée, que malgré toutes les vexations des chemins de fer, malgré les efforts de leurs administrateurs, malgré la concurrence déloyale faite aux camionneurs, ceux-ci n'ont encore perdu que le tiers du camionnage général. Les commerçants savent à quelles dures lois ils seraient assujettis si les chemins de fer parvenaient à s'approprier le monopole du camionnage par la ruine des 800 camionneurs privés qui existent dans Paris.

Cela est si vrai, qu'un grand nombre de marchandises arrivant en gare quatre et cinq jours avant les délais réglementaires de livraison, les compagnies de chemins de fer laissent ces marchandises sur quai pour procéder en grand, plus tard, à leur enlèvement.

Pour augmenter encore leur élément de camionnage, les compagnies prennent trois et quatre jours de délai pour la livraison des marchandises à domicile.

Le camionnage privé, au contraire, procède à l'enlèvement sans retard, puisque passé le délai prévu, si court, il subit des frais de magasinage exorbitants.

Le commerce sent si bien l'intérêt qu'il a à confier le camionnage des marchandises à l'industrie privée, que malgré toutes les vexations des chemins de fer, malgré les efforts de leurs administrateurs, malgré la concurrence déloyale faite aux camionneurs, ceux-ci n'ont encore perdu que le tiers du camionnage général. Les commerçants savent à quelles dures lois ils seraient assujettis si les chemins de fer parvenaient à s'approprier le monopole du camionnage par la ruine des 800 camionneurs privés qui existent dans Paris.

Cela est si vrai, qu'un grand nombre de marchandises arrivant en gare quatre et cinq jours avant les délais réglementaires de livraison, les compagnies de chemins de fer laissent ces marchandises sur quai pour procéder en grand, plus tard, à leur enlèvement.

Pour augmenter encore leur élément de camionnage, les compagnies prennent trois et quatre jours de délai pour la livraison des marchandises à domicile.

Le camionnage privé, au contraire, procède à l'enlèvement sans retard, puisque passé le délai prévu, si court, il subit des frais de magasinage exorbitants.

Le commerce sent si bien l'intérêt qu'il a à confier le camionnage des marchandises à l'industrie privée, que malgré toutes les vexations des chemins de fer, malgré les efforts de leurs administrateurs, malgré la concurrence déloyale faite aux camionneurs, ceux-ci n'ont encore perdu que le tiers du camionnage général. Les commerçants savent à quelles dures lois ils seraient assujettis si les chemins de fer parvenaient à s'approprier le monopole du camionnage par la ruine des 800 camionneurs privés qui existent dans Paris.

Cela est si vrai, qu'un grand nombre de marchandises arrivant en gare quatre et cinq jours avant les délais réglementaires de livraison, les compagnies de chemins de fer laissent ces marchandises sur quai pour procéder en grand, plus tard, à leur enlèvement.

Pour augmenter encore leur élément de camionnage, les compagnies prennent trois et quatre jours de délai pour la livraison des marchandises à domicile.

Le camionnage privé, au contraire, procède à l'enlèvement sans retard, puisque passé le délai prévu, si court, il subit des frais de magasinage exorbitants.

CHRONIQUE

L'ordre du jour de blâme contre le ministre de l'intérieur, qui n'a pas réprimé les manifestations des conseils municipaux coupables d'avoir envoyé des adresses politiques à M. Thiers, a été adopté samedi, dans la séance de l'Assemblée, par 305 voix contre 290.

Les votes des députés de notre région se répartissent ainsi :

Rhône. — Ont voté pour : MM. Glas, de Mortemart, de Saint-Victor. Ont voté contre : MM. Favre, Le Royer, Mangin, Millaud, Ordinaire, Perret. N'ont pas pris part au vote : MM. Ducarre, de Laprade.

Alsace-Lorraine. — Ont voté pour : MM. de La Guiche, Jordan, Mathieu. Ont voté contre : MM. Alexandre, Boyssat, Daron, Durvaux, le général Guilleminot, de Lacroix, le général Pélassier, Renaud, Holland.

Andorre. — Ont voté pour : MM. le baron Chaurand, Combier, Rouvère, Tailhard. Ont voté contre : MM. le comte Rampon, Seignoux.

N'ont pas pris part au vote : MM. Broët, Desreux.

Quand nous nous élevons contre les erreurs, contre les illégalités, contre les abus criants commis par nos conseils régionaux, on ne manquera pas de nous jeter à la face les mots : Mauvais républicains ! Comme si l'on n'était un bon républicain qu'à la condition d'approuver aveuglément toutes les sottises que commettent, au nom de la République, ceux qui doivent la représenter ! Nous croyons, nous, qu'on la compromet en agissant comme agissent nos conseils élus du Rhône, et nous lui rendons service en protestant et en rendant nos consciences attentives au danger que font courir au principe républicain ceux qui la desservent ainsi.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces réflexions les emprunts suivants que nous faisons à un journal russe, le Monde russe. Ce sont à un journal russe, le Monde russe, que cet article moscovite dit de la manière d'agir des municipalités russes s'applique, en l'agrandissant, à nos conseils de Lyon et du Rhône, et nous avons voulu prendre quelques précautions, de peur que MM. les radicaux lyonnais n'affectent de voir dans ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas. Ce rapprochement prouvé, à nos yeux, pas.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

SAVOIE. — La cour d'assises a condamné Gaydioz, convaincu d'avoir tenté de faire disparaître le fils Charbonnier dans les oubliettes en ruines du château de Mionans, aux travaux forcés à perpétuité. Sur la demande du ministère public, le jury avait accordé le bénéfice de circonstances atténuantes.

Traité de correspondance commerciale allemande, par MM. de KORBUTH (polonais), professeur d'allemand et d'anglais, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Prix : 1 fr. 50.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Les boulangers viennent d'augmenter de 2 cent. le pain, qui pourtant est déjà bien cher. Cette augmentation déplorable date d'hier. Maintenant, le pain se vend donc : 1^{re} qualité 47 c. le kilogramme. 2^e 42 c. id. 3^e 40 c. id.

Cette hausse a pour cause les exportations de blé faites depuis un ou deux mois en Angleterre.

On se souvient du procès qui existait entre MM. Danguin et Boulet, celui-ci directeur de la troupe qui a joué à Lyon la Chatte blanche, celui-là directeur de nos théâtres.

Il s'agissait de l'interprétation de conventions contenues dans le traité passé entre les deux impresarios : les sommes en litige s'élevaient à plus de 16,000 fr.

Le tribunal civil a décidé que M. Boulet n'avait pu se tromper sur la portée de la clause par laquelle il s'était soumis à payer à M. Danguin le droit des pauvres sur le pied de 0 p. 0/0 de la recette brute.

En conséquence, les sommes perçues et consignées sont déclarées la propriété de M. Danguin.

Un de nos confrères, M. Jacquemet, fondé à Lyon un petit journal satirique, philosophique et littéraire, sous le titre de la Puce enragée.

Il sera publié sous forme de brochure in-12 de 32 pages de texte, avec couverture de couleur. Son prix est de 15 centimes. Le premier numéro paraîtra le 6 décembre prochain et se trouvera chez tous les marchands de journaux.

Quand ils ont tant d'esprit... Bébé n'a que trois ans ; mais il est déjà fort sur l'arithmétique.

Pour la fête de son parrain, il offre de résoudre toutes les questions qui lui seront posées.

— Eh bien ! dit le parrain ; combien font 2 et 2 ? — 4. — 4 et 2 ? 6. — 6 et 2 ? — Baccarat ! — En vérité, vous avouerez que cet enfant est bien précoce.

Demain mardi 3 courant, M^{me} DÉAZET a retardé son départ pour repartir encore une fois devant le public lyonnais et prêter son concours à deux pensionnaires de M. Maurel. A la fin du premier acte du Centenaire et pendant la fête elle chantera la Lisette de Béranger. Nous sommes certain que le public saisira avec empressement l'occasion d'applaudir encore une fois cette grande artiste.

Grande foule, hier, à la matinée littéraire que M^{me} Ernst donnait au Casino. Succès immense, comme d'habitude, et, à la fin de la séance, surprise fort agréable pour les nombreux amis de la remarquable lectrice.

M^{me} Ernst ne nous quitte pas encore. Dimanche prochain, nous l'entendrons à l'Alcazar, où elle récitera ses meilleures pièces.

Cette nouvelle matinée ne sera pas sans lendemain, nous y comptons bien.

Un remède fort curieux contre les panaris, relaté par un journal médical.

Quand dans un doigt on ressent une douleur, un battement qui indique le début d'un panaris, on prend un œuf frais. A l'une des extrémités on pratique un trou ; on introduit le doigt malade dans l'œuf où on le laisse toute la nuit.

Le lendemain matin, on retire l'œuf, qui se trouve pour ainsi dire cuit par la chaleur du mal, et le doigt est parfaitement et radicalement guéri.

Remarquons bien surtout le côté pratique du remède : Non seulement votre panaris disparaît, comme par enchantement pendant la nuit, mais vous trouvez à votre réveil un œuf à la coque cuit dans les conditions les plus économiques.

Si ce n'est pas la fortune, c'est toujours un déjeuner qui vient en dormant.

A un arrêté hier, au moment où il cherchait à vendre un ballot de laine, un nommé B..., menuisier, âgé de seize ans et demi, qui a été reconnu pour l'un des auteurs d'un vol communièrement rue de St-E.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

SAVOIE. — La cour d'assises a condamné Gaydioz, convaincu d'avoir tenté de faire disparaître le fils Charbonnier dans les oubliettes en ruines du château de Mionans, aux travaux forcés à perpétuité. Sur la demande du ministère public, le jury avait accordé le bénéfice de circonstances atténuantes.

Traité de correspondance commerciale allemande, par MM. de KORBUTH (polonais), professeur d'allemand et d'anglais, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Prix : 1 fr. 50.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Les boulangers viennent d'augmenter de 2 cent. le pain, qui pourtant est déjà bien cher. Cette augmentation déplorable date d'hier. Maintenant, le pain se vend donc : 1^{re} qualité 47 c. le kilogramme. 2^e 42 c. id. 3^e 40 c. id.

Cette hausse a pour cause les exportations de blé faites depuis un ou deux mois en Angleterre.

On se souvient du procès qui existait entre MM. Danguin et Boulet, celui-ci directeur de la troupe qui a joué à Lyon la Chatte blanche, celui-là directeur de nos théâtres.

Il s'agissait de l'interprétation de conventions contenues dans le traité passé entre les deux impresarios : les sommes en litige s'élevaient à plus de 16,000 fr.

Le tribunal civil a décidé que M. Boulet n'avait pu se tromper sur la portée de la clause par laquelle il s'était soumis à payer à M. Danguin le droit des pauvres sur le pied de 0 p. 0/0 de la recette brute.

En conséquence, les sommes perçues et consignées sont déclarées la propriété de M. Danguin.

Un de nos confrères, M. Jacquemet, fondé à Lyon un petit journal satirique, philosophique et littéraire, sous le titre de la Puce enragée.

Il sera publié sous forme de brochure in-12 de 32 pages de texte, avec couverture de couleur. Son prix est de 15 centimes. Le premier numéro paraîtra le 6 décembre prochain et se trouvera chez tous les marchands de journaux.

Quand ils ont tant d'esprit... Bébé n'a que trois ans ; mais il est déjà fort sur l'arithmétique.

Pour la fête de son parrain, il offre de résoudre toutes les questions qui lui seront posées.

— Eh bien ! dit le parrain ; combien font 2 et 2 ? — 4. — 4 et 2 ? 6. — 6 et 2 ? — Baccarat ! — En vérité, vous avouerez que cet enfant est bien précoce.

Demain mardi 3 courant, M^{me} DÉAZET a retardé son départ pour repartir encore une fois devant le public lyonnais et prêter son concours à deux pensionnaires de M. Maurel. A la fin du premier acte du Centenaire et pendant la fête elle chantera la Lisette de Béranger. Nous sommes certain que le public saisira avec empressement l'occasion d'applaudir encore une fois cette grande artiste.

Grande foule, hier, à la matinée littéraire que M^{me} Ernst donnait au Casino. Succès immense, comme d'habitude, et, à la fin de la séance, surprise fort agréable pour les nombreux amis de la remarquable lectrice.

M^{me} Ernst ne nous quitte pas encore. Dimanche prochain, nous l'entendrons à l'Alcazar, où elle récitera ses meilleures pièces.

Cette nouvelle matinée ne sera pas sans lendemain, nous y comptons bien.

Un remède fort curieux contre les panaris, relaté par un journal médical.

Quand dans un doigt on ressent une douleur, un battement qui indique le début d'un panaris, on prend un œuf frais. A l'une des extrémités on pratique un trou ; on introduit le doigt malade dans l'œuf où on le laisse toute la nuit.

Le lendemain matin, on retire l'œuf, qui se trouve pour ainsi dire cuit par la chaleur du mal, et le doigt est parfaitement et radicalement guéri.

Remarquons bien surtout le côté pratique du remède : Non seulement votre panaris disparaît, comme par enchantement pendant la nuit, mais vous trouvez à votre réveil un œuf à la coque cuit dans les conditions les plus économiques.

Si ce n'est pas la fortune, c'est toujours un déjeuner qui vient en dormant.

A un arrêté hier, au moment où il cherchait à vendre un ballot de laine, un nommé B..., menuisier, âgé de seize ans et demi, qui a été reconnu pour l'un des auteurs d'un vol communièrement rue de St-E.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

SAVOIE. — La cour d'assises a condamné Gaydioz, convaincu d'avoir tenté de faire disparaître le fils Charbonnier dans les oubliettes en ruines du château de Mionans, aux travaux forcés à perpétuité. Sur la demande du ministère public, le jury avait accordé le bénéfice de circonstances atténuantes.

Traité de correspondance commerciale allemande, par MM. de KORBUTH (polonais), professeur d'allemand et d'anglais, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Prix : 1 fr. 50.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Les boulangers viennent d'augmenter de 2 cent. le pain, qui pourtant est déjà bien cher. Cette augmentation déplorable date d'hier. Maintenant, le pain se vend donc : 1^{re} qualité 47 c. le kilogramme. 2^e 42 c. id. 3^e 40 c. id.

Cette hausse a pour cause les exportations de blé faites depuis un ou deux mois en Angleterre.

On se souvient du procès qui existait entre MM. Danguin et Boulet, celui-ci directeur de la troupe qui a joué à Lyon la Chatte blanche, celui-là directeur de nos théâtres.

Il s'agissait de l'interprétation de conventions contenues dans le traité passé entre les deux impresarios : les sommes en litige s'élevaient à plus de 16,000 fr.

Le tribunal civil a décidé que M. Boulet n'avait pu se tromper sur la portée de la clause par laquelle il s'était soumis à payer à M. Danguin le droit

viennent sur tous les bancs de l'Assemblée de Versailles avant de s'engager dans ces querelles stériles de parti qui agitent si inutilement le pays aux dépens de nos industries et au profit des industries rivales de la Suisse, de l'Italie, de l'Allemagne rendues plus fortes de tous nos instants de faiblesse.

La victoire du gouvernement, sans être aussi complète qu'on l'aurait pu désirer, n'est pas moins une victoire; c'est ainsi que l'opinion publique l'a appréciée, mais la faible majorité obtenue par M. Thiers est loin d'avoir calmé toutes les inquiétudes. L'échec du lendemain, la retraite de M. Victor Lefranc, qui est la première application du régime de la responsabilité ministérielle, le provisoire et l'inconnu des événements que l'avenir réserve ne sont pas de nature à donner aux affaires une impulsion dont notre marché a tant besoin.

Les autres marchés soyeux ont éprouvé, comme toujours, le contre-coup de nos agitations intérieures. Cependant à Londres les cours ont conservé une assez bonne fermeté dans les qualités supérieures; c'est à leur grande rareté qu'elles le doivent. Les Japon sont très-recherchés et obtiennent des prix élevés. Les Chine, dont la qualité est très-inférieure, restent négligées par la consommation et ne se vendent que par petits lots.

Milan, en Italie, a été plus affecté que Londres; les transactions ont été très-calmes pendant toute la semaine et les cours ont traîné une grande faiblesse sur tous les articles en général. Il s'est produit cependant quelques

demandes en grèges classiques, titres fins pour Lyon; mais beaucoup d'affaires n'ont pu aboutir, à cause de la condition posée par les acheteurs de leur envoi immédiat en France. En outre, il ne s'est presque rien fait, tant à cause des offres très-basses présentées par de rares acheteurs, qu'à cause de la rareté de la marchandise disponible.

Les nouvelles du marché américain ne s'effaçaient pas: les ventes à New-York se sont fort-difficilement, et comme les importations restent élevées, il en résulte des accumulations de marchandises qui devront être reportées à l'année prochaine.

La réélection du général Grant est cependant généralement acceptée comme favorable aux affaires; elle est en tous cas préférable, à ce point de vue du moins, à l'élection de M. Greeley qui aurait été inévitablement marquée par des changements dans la politique du pays.

Les importations de soieries à New-York pendant le mois d'octobre dernier se sont élevées à 1,701,809 dollars contre 2,258,626 dollars pendant le mois correspondant de 1871 et 2,447,509 en octobre 1870.

Le total des importations de soieries à New-York pendant les dix premiers mois de l'année a atteint:

Table with 2 columns: Amount in dollars, Year. Rows: 32,714,417 dollars in 1872, 23,903,012 in 1871, 24,448,348 in 1870, 22,500,814 in 1867, 19,318,497 in 1868.

Le gouvernement italien vient de publier le relevé des importations et des exportations de la péninsule pendant les 3 premiers trimestres de l'année. Ce relevé témoigne d'un fait sur lequel nous avons voulu déjà à plusieurs reprises appeler l'attention de nos lecteurs, nous voulons parler du grand développement qu'a pris l'industrie de la filature de la soie au-delà des Alpes, depuis la guerre. Ainsi l'importation des soies étrangères (asiatiques surtout) en Italie s'est élevée pendant les 9 premiers mois de 1872 à la quantité de 5,784 quintaux, tandis qu'elle n'avait pas dépassé 3,827 quintaux pendant la période correspondante de 1871. C'est comme on le voit, une augmentation du tiers.

On s'explique facilement, il est vrai, que dans l'année 1871 les exportations de soie d'Italie aient atteint des quantités anormales: il suffit de remonter aux derniers six mois de 1870, pendant la guerre, et à la diminution des affaires que celle-ci a produite, pour justifier la forte reprise qui s'est manifestée après la guerre en 1871. Mais la différence qu'on constate entre les deux années ne saurait être imputée à cette seule cause: les développements pris dans les deux dernières années et surtout depuis la récolte de 1871 par les filatures italiennes sont de notoriété publique.

Il y a, dit le Sole quel nous empruntons les chiffres ci-dessus, une cause d'erreur très-grave dans les appréciations de l'administration des douanes italiennes. Les soies importées sont des grèges de provenance asiatique,

c'est-à-dire valant à peu près 80 fr. le kil. Les soies exportées sont au contraire en majeure partie des soies italiennes et valent en moyenne pour le moins, 110 fr. le kilog. Or les douanes ne font aucune différence et les estiment toutes, tant à l'importation qu'à l'exportation, au prix moyen de 96 livres. De la résulte une erreur d'appréciation qui se traduit par une différence très-importante. Aussi d'un côté les soies importées sont estimées par les douanes italiennes à la valeur de..... 55.522.800 fr.

Tandis que leur valeur réelle n'est que de..... 45.792.000

Différence..... 9.730.800 fr.

D'un autre côté les soies exportées devraient être portées pour la valeur de..... 252.681.000 fr.

Au lieu de..... 222.818.700

Différence..... 29.862.300 fr.

Ces deux différences élèvent à près de 40 millions la rectification à faire en faveur de l'industrie italienne dans ses rapports avec l'étranger durant les neuf premiers mois de l'année courante.

En ce qui concerne les étoffes de soie, on constate une augmentation très-notable dans les exportations italiennes. Prises dans leur ensemble les importations de soies et soieries de toutes sortes en Italie pendant les neuf premiers mois sont élevées à

la valeur de 105,799,196 fr. contre 76,493,678 pendant la période correspondante de 1871, les exportations ont atteint 266,710,320 fr. en 1872 et 279,307,650 liv. en 1871.

de 5 à 9 fr. le mille, pour retomber ensuite dans une inactivité presque complète. (Circulaire du Crédit Lyonnais.)

REVUE FINANCIÈRE

L'espoir avec lequel on finissait la semaine dernière de voir le gouvernement s'entendre avec l'Assemblée ne s'étant pas réalisé, il en est résulté de vives inquiétudes, qui, chose remarquable, n'ont pu entraîner le marché.

Le désir de tout le monde de sortir des inquiétudes qui arrêtaient les affaires, et surtout d'éviter tout changement important qui aurait pour résultat des secousses dangereuses, se manifeste dans toutes les occasions.

Au milieu des préoccupations qui nous agitent, l'abaissement à 6 0/0 du taux de la banque d'Angleterre qui dans d'autres conditions aurait été salué par une hausse certaine, a passé presque inaperçu.

Il est juste d'ajouter d'ailleurs que l'argent est encore très-servi sur la plupart des marchés étrangers. Les changes sont généralement en baisse. Le Londres vaut environ 25.60.

En Italie, le change sur Paris est à 110.80. Le marché de l'or a été à peu près nul pendant la semaine; quelques demandes survinrent il y a deux ou trois jours l'ont fait coter

SPECTACLES DU 3 DÉCEMBRE

THEATRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE. LE CENTENAIRE, drame en 5 actes. LA LETTRES DE BERANGER.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 3 décembre

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT du ciel, VENT. Rows: minima maxima, à midi, à 7 h. du soir, Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage, Sa température, Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage, Sa température, Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 30 novembre.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^r GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, 1. VENTE PAR LICITATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, D'UNE GRANDE MAISON

située à Lyon cours de Broches, 47, cours Bourbon, 90 et rue Montebello, 14. Adjudication au samedi vingt-un décembre mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix, cent cinquante mille francs, ci.... 150,000 fr. Revenu annuel brut..... 18,107 fr.

Superficie trois cent cinquante-neuf mètres carrés environ. S'adresser au greffe du tribunal civil de Lyon, pour prendre connaissance du cahier des charges. 4561

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC. Transport des passagers et marchandises à prix réduits.

Départs directs de Marseille pour: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.

Départs de Cette pour: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.

Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannobière, 54. Cette, chez M. G. Gaffard aîné, quai de Bosc, 12.

EAU de MÉLISSE des CARMES du Frère MATHIAS. Contre: Apoplexie, Vertiges, Vomissements, Vapeurs, Maux de cœur, Syncopes, Crampes d'estomac, Indigestions, Diarrhées, Choléra, etc.

Grand Entrepôt DE GIBIER DE TOUTES ESPÈCES DE CORSE ET D'ITALIE. S'adresser à MICHEL GIORDAN, 4, sur le Cours, à NICE (Alpes-Maritimes). 4493

AVIS

M. le docteur MÉDICCI informe sa clientèle que son cabinet pour le traitement des maladies chroniques et aiguës des organes génito-urinaires sans l'usage d'instruments chirurgicaux, qui était rue François-Dauphin, 6, est transféré rue Saint-Pierre, n. 8, au 1^{er}.

Il reçoit tous les jours de neuf à quatre heures. 4614

Restaurant Véry

A LYON, RUE SAINT-COME, 2

M. Louis VIROT, ex-proprétaire de cet établissement, informe sa nombreuse clientèle qu'il vient d'en prendre la gérance provisoire en l'absence de M. DUBIEN.

Que, comme par le passé, il s'efforcera à satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Les nombreux salons ainsi que le restaurant sont réprésés.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUGLOS, rue St-Marcel, 19

AVIS AUX FAMILLES. Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT à l'Exposition 1872. MACHINES A COUDRE PEUGEOT MON COSTAL. 23, RUE GRENETTE, 23 LYON

Paris-Journal

PARAISANT LE MATIN A PARIS EST MIS EN VENTE A LYON, A 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUS LES KIOSQUES ET CHEZ M. ÉVRARD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON. Prix: 20 cent. AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS du Lundi 2 Décembre au Lundi 9 Décembre 1872.

Table with columns: Day, Time, Destination, Captain. Rows: Mercredi 4 déc. midi, Jeudi 5 midi, Samedi 7 5 h. s., Samedi 7 5 h. s., Samedi 14 8 h. m., Dimanche 8 40 h. m., Dimanche 22 40 h. m.

DÉPART DE BORDEAUX

Table with columns: Day, Destination, Captain. Rows: Jeudi 5 décembre, Vendredi 20 décembre.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Table with columns: Day, Time, Destination, Captain. Rows: Mercredi 4 déc. 5 h. s., Jeudi 5 5 h. s., Vendredi 6 5 h. s., Samedi 7 5 h. s.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Calane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelly et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Torreaux, 7.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41 A LOUER UN VASTE LOCAL AYANT 17 CROISÉES DE FACADE AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL 41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 29 NOVEMBRE 1872

Abréviations: N nominal, M manque, S, C sans cours. Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil. pour les spiritueux, à l'hôtelier et entropôt, et hors barrière pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Table with columns: Commodity, Price. Rows: Grains et Farines, Graines fourragères et oléagineuses, Amandes, Poivres, Sucres, Cafés, Cacaos, Huiles.

BOURSE DE LYON — Lundi 2 Décembre (de 11 h. à midi 1/2).

Table with columns: Category, Price. Rows: RENTES ET ACTIONS, PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE, ACTIONS, OBLIGATIONS.